

*Le Conseil Économique, Social et Environnemental <http://www.lecese.fr> a rendu un avis en séance plénière le 10 novembre 2015 sur « **Les filières lin et chanvre au cœur des enjeux des matériaux biosourcés émergents** ». Le Bureau du CESE du 26 juin 2012 a confié à la section de l'environnement la préparation de cet avis, qui a désigné Catherine Chabaud du groupe des personnalités qualifiées, comme rapporteure.*

Pierrette Crosemarie et Marie-Claire Cailletaud, conseillères du groupe de la CGT, ont participé aux travaux.

Vous trouverez les Lettres du CESE sur le site de la CGT :

<http://www.cgt.fr/Groupe-Cgt-au-Conseil-Economique.html>

L'avis

La saisine avait pour objet à l'origine les nouveaux matériaux issus du végétal en opposition aux matériaux issus des hydrocarbures pour des usages de la vie quotidienne. Ces produits et matériaux sont appelés biosourcés. Le recours de manière responsable à des ressources renouvelables permet de travailler à la maîtrise et à la diminution des gaz à effet de serre et de diminuer l'empreinte environnementale. Par manque de temps, le sujet de la saisine a été limité à deux fibres : le lin et le chanvre et aux filières agro-industrielles correspondantes.

Un déplacement en Bretagne (Noyal-sur-Vilaine, Retiers et Domagné) a

permis de découvrir les potentialités des filières lin et chanvre depuis la culture jusqu'aux utilisations textiles, en éco-construction (isolants, béton), en plasturgie (carrosseries de véhicules, articles de sport), dans l'agroalimentaire.

Ces cultures traditionnelles avaient fait la richesse de territoires avec la production de toiles, de cordages, de linge de maison et de vêtements. Après une longue période d'abandon des cultures et des productions associées, celles-ci peuvent aujourd'hui contribuer au maintien d'un tissu économique et social en zones rurales avec de nouvelles applications per-

mises par des efforts de recherche-développement, d'innovations soutenues.

L'effort de recherche pour une sélection variétale de chanvre industriel (espèce différente du cannabis), les aides financières de l'Europe en faveur de la culture du lin et du chanvre pour la production de fibres et les préoccupations environnementales ont relancé la production : la France est le premier producteur européen de chanvre avec 8 000 à 10 000 hectares mis en culture chaque année, elle est le premier producteur mondial de lin avec 50 000 à 75 000 ha cultivés suivant les années.

Les propositions essentielles de l'avis

Compte tenu des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, les propositions de l'avis visent au développement des filières lin et chanvre par :

- une adaptation des formations,
- le développement des analyses de cycle de production et d'usages des produits (analyse de cycle de vie),
- la réalisation de la première transformation à proximité de la production,
- l'amélioration de la recyclabilité des matériaux et la prise en charge des produits issus de fibres végétales par les filières de tri et de valorisation,
- l'adaptation de la réglementation et un effort de normalisation pour la construction particulièrement,
- l'information et la communication sur la valorisation des fibres végétales,
- la réalisation d'une étude de faisabilité pour la relocalisation de fabrication de produits haut de gamme ou techniques issus du lin car actuellement la fibre est exportée en Asie après première transformation pour être réimportée en France sous forme de produits finis ou semi-finis.

Déclaration de la CGT

Le sujet des filières lin et chanvre à l'origine de matériaux biosourcés est porteur d'innovations technologiques, de préoccupations environnementales et sociales : cultiver local en tenant compte de la qualité des sols et du climat, réduire les émissions de gaz à effet de serre, assurer une production et des transformations au niveau des territoires qui prennent appui sur des savoirs faire anciens et des recherches valorisant les fibres de lin et de chanvre, contribuer au maintien d'un tissu économique associant agriculteurs, artisans et salariés des industries de transformation.

L'avis est l'occasion de redécouvrir des cultures traditionnelles qui avaient dans les siècles passés fait la richesse de territoires et ouvrent aujourd'hui de nouvelles possibilités de création d'activité et de valeur souvent sous forme coopérative et ce dans des domaines très variés.

La CGT voudrait insister sur plusieurs points :

- la nécessité de poursuivre la recherche afin d'améliorer les performances des matériaux à base de lin et de chanvre, de mieux

connaître les conséquences sur la santé des salariés, des utilisateurs et des populations pour permettre une industrialisation plus importante des produits ;

- la montée en puissance de l'information et de la communication auprès du grand public et des professionnels en particulier les artisans ;
- la formation des salariés et de façon plus générale des professionnels dans les différents secteurs d'activité.

Concernant la filière lin composite, la CGT attire l'attention des pouvoirs publics sur une fibre produite en France qui entre dans la composition de notre quotidien par les articles de sport et loisirs, les applications dans le nautisme, l'automobile, l'aéronautique, le design grâce à une recherche publique mais transformée dans d'autres pays alors que les développements devraient être réalisés sur le territoire national.

De même pour la filière textile, si le lin dans la mode et l'art de vivre est bien une réalité, si la culture mobilise

une main-d'œuvre spécialisée et non délocalisable, la transformation doit s'ancrer dans les territoires où les savoir-faire perdurent encore. Aujourd'hui l'ensemble de la transformation part en Asie et revient en France sous forme de produits finis ou semi-finis. Au moment où la France souhaite mettre en avant son exemplarité dans la lutte contre le réchauffement climatique, nous demandons donc une relocalisation des activités industrielles sur notre territoire.

Si le lin et le chanvre ont été parmi les premières ressources développées par l'homme, elles peuvent aujourd'hui être des fibres d'avenir à condition d'ancrer des possibilités de production et d'industrialisation dans les territoires.

L'avis propose de développer ces filières dans une dynamique de développement durable, ce que la CGT partage.

La CGT a voté l'avis.

Scrutin

Nombre de votants : 175 – Ont voté pour : 175.